



AVIS D'ENQUÊTE PUBLIQUE

Commune de **BRAY-SAINT-AIGNAN**

Aliénation du Chemin Rural Allant de la RD 952 à la Voie Communale n°2

Du 10 juillet 2026 à 9h00 au 25 juillet 2026 à 19h00

Il sera procédé à une enquête publique de 16 jours du vendredi 10 juillet 2026 à 9h00 au sa-medi 25 juillet 2026 à 19h00, préalablement :

- ♦ **au projet d'aliénation du Chemin rural allant de la RD 252 à la voie communale n°2.**

Les pièces du dossier ainsi que le registre d'enquête, seront déposés en mairie de BRAY-SAINT-AIGNAN pendant toute la durée de l'enquête afin que les personnes intéressées puissent en prendre connaissance. Les observations éventuelles pourront être consignées sur le registre ouvert à cet effet, ou adressées par écrit en mairie de BRAY-SAINT-AIGNAN au commissaire enquêteur.

Le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture, soit les lundi, mercredi et samedi de 10h00 à 12h00, le jeudi de 14h00 à 16h00, le mardi et le vendredi de 16h00 à 19h00, à l'exclusion du mardi 14 juillet 2026.

Toute personne pourra, à ses frais, obtenir une copie du présent dossier d'enquête, par demande auprès de la mairie.

Le dossier sera également disponible sur le site internet de la commune

<https://www.mairiebraysaintaignan.fr/>

Les observations, propositions et contrepropositions pourront également être déposées par courrier électronique à l'adresse suivante...mairiebray-saintaignan@orange.fr

Mme Martine RAGEY commissaire enquêteur recevra en Mairie :

le vendredi 24 juillet 2026 de 16h00 à 18h00,